



Paris, le 11 juillet 2005

**Direction
de l'Eau**

**Sous-direction des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau
Bureau de la protection des ressources en eau et de l'agriculture**

Affaire suivie par : Laurène PINEAU

Tél : 01.42.19.12.16 ~ Fax : 01.42.19.12.22

laurene.pineau@ecologie.gouv.fr

2005 481 PREA LP Compte Rendu Comité sécheresse 0807 2005.doc

objet : Comité national de suivi des effets de la sécheresse

**COMPTE RENDU DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE NATIONAL
DE SUIVI DES EFFETS DE LA SECHERESSE SUR LA RESSOURCE EN EAU
REUNION DU 8 JUILLET 2005**

Étaient présents : cf. liste jointe

Le comité national de suivi des effets de la sécheresse s'est réuni pour la troisième fois cette année en présence de la ministre de l'écologie et du développement durable qui a assisté aux conclusions de la réunion. Il a permis de faire un bilan de l'état de la sécheresse en France métropolitaine et de rendre compte des mesures prises pour en limiter les effets. Les acteurs des différents secteurs d'activité professionnelle ont pu exprimer leurs inquiétudes et rendre compte des mesures prises au sein de leur profession.

2. Point sur la situation nationale

Le déficit pluviométrique du mois de juin quasi général sur le territoire métropolitain poursuit la période de temps sec ayant débuté en septembre 2004. Cette sécheresse, aggravée par les températures élevées de la fin du mois, touche désormais la plus grande partie du pays et en particulier la moitié ouest de la France.

Les précipitations du mois d'avril, les phénomènes orageux du mois de juin ou les précipitations du début du mois de juillet ont apporté des répits temporaires bienvenus qui ont bénéficié principalement à la végétation et aux cultures. De nouvelles ruptures d'alimentation en eau potable, et de nouveaux dommages aux milieux aquatiques ne sont toutefois pas totalement écartés en cas d'absence prolongée de pluies dans les prochaines semaines bien que le taux de remplissage des barrages participant au soutien d'étiage soit encore globalement satisfaisant en ce début de juillet. Météo France ne prévoit pas de précipitations significatives dans les semaines à venir. Les tendances pour juillet et août n'indiquent pas d'anomalies, ni sur les précipitations, ni sur les températures.

Le déficit pluviométrique a des conséquences sur le fonctionnement de l'ensemble du système hydrologique. Il se traduit par une faiblesse des débits telle que l'on l'observe moins d'une fois tous les 20 à 50 ans dans les régions les plus touchées, l'apparition

d'assecs sur de nombreux cours d'eau et des niveaux de nappes souterraines inférieurs à très inférieurs à la normale.

Les conséquences de ce déficit sur les écosystèmes aquatiques, observées par le Conseil Supérieur de la Pêche, commencent à être notables, depuis le mois de juin. Les niveaux d'étiage ont globalement 1 mois d'avance voire 2. Dans le département de l'Oise, particulièrement touché, près de 90 km d'assecs ont été constatés. Quatre types d'impacts sur le milieu sont perceptibles :

- Des mortalités de poissons ont été observées sur la quasi totalité des zones touchées par les déficits en eau (Bassin Loire-Bretagne avec 38 cours d'eau touchés, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée avec une vingtaine de cours d'eau touchés), à l'occasion des fortes températures de la mi-juin, avec lesquelles sont venues se conjuguer des pollutions et des déversements d'orage. Avec le retour des températures plus clémentes fin juin début juillet, ces phénomènes se sont atténués. Dans la Seine, en aval de Paris (au niveau de Chatou), de violents orages ont entraîné une situation d'anoxie (par lessivage des sols et entraînement de matière organique) qui a provoqué quelques mortalités de poissons. Ces phénomènes d'anoxie induits par les orages violents ont été observés à plusieurs reprises sur une grande partie du territoire.
- Des développements importants et inhabituels (vraisemblable en raison de la survenue plus tardive des fortes températures) de macrophytes, d'algues filamenteuses ou de phytoplancton sont observés sur quasiment tout le territoire touché par les faibles débits. Ces développements, qui avaient été moins marqués en 2003, ont entraîné dans certains cas des mortalités de poissons par anoxies.
- Les annexes hydrauliques ainsi que les zones de berge, qui sont les lieux les plus favorables à la reproduction des cyprinidés ne sont pas accessibles aux poissons en raison de leur exondation. De ce fait, la reproduction des cyprinidés risque d'être limitée cette année. Par ailleurs, il semble que la reproduction médiocre des brochets, induite par les faibles débits printaniers, soit confirmée. Il s'agit de la seconde année de reproduction difficile pour cette espèce.
- Dans certains cas, les faibles niveaux d'eau conjugués aux fortes températures rendent la progression des poissons migrateurs difficile. C'est le cas par exemple de la Charente à Crouin, de la Garonne à Golfech ainsi que de la Dordogne amont où les migrations ont été stoppées.

En comparaison avec 2003, le phénomène de mortalité piscicole arrive plus tôt dans la saison mais reste localisé. Il est plus particulièrement dû aux élévations de températures qui ont été importantes dans certaines zones mais de courte durée.

Les nappes à forte inertie sont entrées en cycle de tarissement. Les nappes à faible inertie plus vulnérables pourraient présenter des difficultés plus rapidement que ces dernières. Etant plus réactives, elles pourraient connaître un semblant de recharge en cas de précipitations importantes. Il est important de déconnecter la notion de niveau des nappes de celle de volume. C'est l'évolution des niveaux qui est à observer dans la mesure où en dépend l'écoulement des cours d'eau et donc l'état des milieux aquatiques. En revanche, le volume de la nappe représente un stock important même s'il est souvent difficilement évaluable et difficilement exploitable en deçà d'un certain niveau.

Les effets de la sécheresse sur la ressource en eau sont maintenant perceptibles sur la majeure partie du territoire. Ils se sont intensifiés sur la façade Atlantique et en périphérie de l'Île de France. Au 8 juillet 2005, des mesures de restriction des prélèvements sont

appliquées dans 50 départements. Ces limitations s'étendent à de nouveaux secteurs et se sont renforcées dans les secteurs déjà concernés.

Le bilan complet (Bulletin de Situation Hydrologique) est en ligne sur le site Internet du ministère depuis le 8 juillet.

2. Point sur la situation bassin par bassin

Les Diren de bassin confirment globalement la situation exprimée au niveau national.

Bassin Adour Garonne

La pluviométrie est généralement déficitaire sur tout le bassin tant au niveau du rapport à la normale pour le mois de juin que de celui du cumul pluviométrique depuis fin septembre. La sécheresse a de plus été renforcée par de fortes chaleurs favorisant l'évapotranspiration. Début juillet, les débits seuils sont franchis sur 8 cours d'eau. Les débits sur les points nodaux de la Seugne et la Boutonne (affluents de la Charente), de la Seudre, et de l'Hers Vif (affluent de l'Ariège) sont inférieurs à 80%DOE (débit d'alerte). Le Tarn, l'Aveyron et le Né sont en alerte renforcée tandis que le débit de la Midouze affluent de l'Adour est en deçà de son débit de crise (DCR). Certaines réserves de soutien d'étiage étaient incomplètes début juin en Adour, Charente, Tarn Aveyron, système Neste et Isle Dronne. Certains lâchers ont commencé plus tôt qu'en 2003 et le volume déstocké est plus important (cas système Neste). Des conventions de déstockage (à partir de juillet si besoin est) sont reconduites par EDF sur le Lot, le Tarn-Aveyron et la Garonne avec les mêmes volumes qu'en 2004. Les nappes phréatiques ont connu des recharges faibles à nulles et enregistrent actuellement une baisse des niveaux piézométriques. Ces niveaux sont inférieurs aux moyennes ou aux minima habituellement mesurés. Pour les milieux aquatiques, la situation est globalement préoccupante, surtout en Charente. Le ROCA a été activé dans 8 départements dont 4 en « vigilance » et 1 en situation « délicate ». Les premières mortalités de poissons ont été constatées dans 6 départements. Les 4 départements de Poitou-Charentes font l'objet d'au moins une restriction effective depuis fin mars. Début juillet, 15 départements sont concernés. Plus d'une centaine d'arrêtés ont été pris. Ils limitent l'irrigation et les usages domestiques. Il s'agit majoritairement de mesures fortes ou d'interdictions totales. Suite au comité sécheresse du bassin du 6 avril et à la commission administrative de bassin du 17 juin, les actions et mesures de gestion mises en place sont les suivantes :

- Réunion des instances départementales
- Concertation interdépartementale
- Information générale de sensibilisation
- Réduction des quotas contractuels (irrigants) sur les bassins en difficulté de 10 à 60 % (secteurs Adour, système Neste, Gers, Dropt)
- Réduction des volumes sur d'autres bassins (Montagne noire)
- Réduction des objectifs de débit à maintenir dans les cours d'eau (80 % du DOE en Adour, Tarn-Aveyron et Neste) et dérogation accordée pour le débit à laisser en basse Neste
- Reconduction des échanges d'information avec EDF
- Mise en place et cohérence des plans de contrôle police de l'eau

Bassin Rhône Méditerranée

La pluviométrie de juin était proche de la normale sur la partie nord du bassin. Le déficit s'étend de la Drôme au littoral méditerranéen à l'exception des reliefs et des secteurs de l'étang de Berre et de Manosque.

Débits :

En Bourgogne, une baisse rapide des débits en juin du fait de la faiblesse des pluies et des fortes chaleurs a été enregistrée mais la situation s'est améliorée fin juin grâce aux précipitations orageuses. En Franche-Comté, la situation des cours d'eau est normale bien qu'un peu plus préoccupante sur les cours d'eau vosgiens. En Rhône-Alpes, les débits sont partout à la baisse. Ils sont très faibles dans les Alpes et le sud de la Drôme. En Languedoc-Roussillon, aucune recharge significative des cours d'eau, dont l'état est comparable à celui de l'année 1976 pour certains cours d'eau, n'a été observée. En PACA, les cours d'eau alpins connaissent des débits moyens soutenus jusqu'à maintenant par la fonte des neiges, tandis que les cours d'eau de régime pluvial méditerranéen sont déjà très secs. Enfin, en Corse, la situation est normale : débits moyens légèrement secs, l'effet fonte des neiges étant arrêté.

Niveau des réservoirs :

En Bourgogne, les niveaux des barrages sont bons, voire très bons, ce qui devrait favoriser la gestion de l'eau pendant l'étiage. En Languedoc-Roussillon, le taux de remplissage des retenues est le plus bas depuis 8 ans notamment en raison de la vidange de Naussac pour des travaux sur le barrage (niveau atteint fin août). En Provence Alpes Côte d'Azur, la courbe de remplissage est moyenne pour Serre-Ponçon (Durance) et Saint-Croix (Verdon) et minimale pour Saint Cassien (Siagne), Castillon (Verdon). En Corse, le taux de remplissage est moyen sur les 3 barrages EDF ainsi que sur les retenues de l'OEHC.

Niveau des nappes :

Les petits aquifères du sud du bassin sont dans une situation préoccupante avec des niveaux très inférieurs à la normale et en baisse. En Bourgogne et Franche-Comté, le niveau des nappes est globalement bon. En Rhône-Alpes, la situation est critique en Haute-Savoie, Savoie et dans le pays de Gex. Elle est satisfaisante dans la plaine de Valence, la plaine de Romans et la Drôme.

Etat des peuplements piscicoles et des milieux aquatiques :

Le Réseau d'Observation des Crises et des Assecs a été activé sur 16 départements du bassin soit les 2 tiers. La région Rhône-Alpes est en état de vigilance alors que le sud du bassin est dans une situation dite délicate. Le taux actuel d'assecs sur les stations ROCA est de 6% sur la partie centrale du bassin, contre 23 % dans la partie sud. La qualité globale des peuplements piscicoles est assez satisfaisante sur l'ensemble du bassin. Il a été constaté des mortalités de poissons du fait d'une élévation de température accentuée par les pompages dans la Drôme et par des dysfonctionnements des stations d'épuration dans les bassins des Gardons et de la Cèze. La submersion tardive des frayères suivie d'une courte mise en eau est la cause de la médiocre reproduction du brochet.

Mesures de limitation :

11 nouveaux arrêtés de limitation des usages ont été pris sur 10 départements en juin . Au total, depuis avril, cela porte à 15 le nombre d'arrêtés pris en 2005 sur 10 départements concernés. Il est à noter la bonne coordination entre les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence pour la prise de l'arrêté concernant le bassin versant du Calavon.

Mesures de planification :

Sur 25 départements du bassin, 11 départements (40 %) ont un arrêté cadre ou plan d'action sécheresse en vigueur, 7 départements (30 %) ont un arrêté cadre ou plan d'action sécheresse en cours de préparation ou révision pour l'étiage 2006 et 8 départements (30 %) n'ont pas d'arrêté cadre ou plan d'action sécheresse (Franche-

Comté, Savoie, Alpes Maritimes, Aude, Pyrénées Orientales). 2 régions ont un plan régional sécheresse en cours de consultation. L'élaboration d'arrêtés-cadre interrégionaux par bassin a été évoquée lors de la Conférence Administrative de Bassin le 31 mai 2005 et sont à l'étude.

Le plan d'action en cours d'élaboration sur le bassin Rhône Méditerranée prévoit les axes suivants :

- Poursuite de la culture des arrêtés-cadre à l'échelle départementale, régionale voire interrégionale avec une cohérence de bassin versant
- Poursuivre la mise en cohérence départementale des arrêtés cadre et des arrêtés de limitation des usages (cohérence des limitations d'usages, plans de contrôle)
- Amélioration de l'échange d'informations sur les barrages et leur gestion prévisionnelle en période d'étiage afin de faciliter les prises de mesures en aval (MISE, Structures de gestion)
- Amélioration de la mise à disposition des données sur le bassin : refonte du site des données sur l'eau du bassin en cours
- Amélioration de la mise en perspective des données relatives à l'eau issues des différents partenaires afin de mieux prévenir les situations de crise

Bassin Loire Bretagne

Aucun problème particulier n'est relevé au niveau de la Loire et de l'Allier. Les tendances sont sèches à très sèches sur les autres bassins. L'indicateur de niveau de la nappe de Beauce se situe à moins 1 m au dessus de son seuil d'alerte. Le tarissement habituel de la nappe pendant la période estivale a débuté à un niveau inférieur de pratiquement 1 m par rapport à l'année passée. Le barrage de Naussac sera vidangé d'ici septembre pour effectuer des travaux d'étanchéité. C'est donc le barrage de Villerest, dont la vidange partielle est prévue en vue de faire face à une éventuelle crue automnale (Villerest ayant également un rôle dans l'écrêtement de crue), qui assurera le soutien d'étiage de la Loire à partir du 15 septembre. Des difficultés pourraient donc survenir sur l'Allier et la Loire dans l'hypothèse d'un étiage tardif et prononcé. Dès le mois de février, les préfets de département concernés ont été chargés par le préfet coordonnateur de bassin d'assurer l'information des usagers à ce sujet.

Un communiqué de presse a été diffusé le 4 juillet par le préfet coordonnateur de bassin afin d'appeler les usagers au civisme. Le comité de gestion des barrages de Naussac et Villerest et des étiages sévères a défini une stratégie d'économie de l'eau des barrages en deux axes : l'un basé sur la réduction du débit objectif qui détermine le soutien d'étiage, l'autre visant à accompagner cette réduction par la prise de mesures coordonnées de restriction des usages de l'eau. Suite à la commission administrative de bassin du 25 février 2005, un processus de coordination des arrêtés cadre par sous-bassin a été lancé. Sur 13 sous-bassins versants, des préfets pilotes ont été désignés pour organiser la coordination de ces arrêtés.

Bassin Seine Normandie

La Champagne Ardenne est la région la plus en difficulté. Elle est suivie par la Picardie. La recharge de la nappe de la Craie a été minime. Les débits des rivières sur cette nappe atteignent des valeurs inférieures aux décennales. D'autres anomalies déficitaires sont observées plus ponctuellement. Le débit de la Marne a frôlé le seuil d'alerte fin juin mais les lachures, qui ont démarré fin juin de façon anticipée, ont permis de rétablir la situation. Aujourd'hui, la vigilance est maintenue dans les départements de l'Oise, de la Marne et de l'Aisne.

Bassin Artois Picardie

Le cumul depuis début octobre 2004 confirme largement le déficit pluviométrique avec des valeurs de l'ordre de 20 à 40% en dessous des cumuls habituels. En juin, le début du mois faiblement pluvieux a contrasté avec la fin du mois (dernière décade) orageuse. Le bilan reste largement déficitaire (40 à 60% en dessous des normales saisonnières). Une baisse générale des niveaux piézométriques et la décharge des nappes sont confirmés, notamment pour la nappe de la Craie où les niveaux sont proches de la décennale sèche dans le secteur de Cambrais. Les aquifères non crayeux: Avesnois et Boulonnais ont débuté leur décharge au mois d'avril et connaissent aussi des niveaux inférieurs à la normale. Les débits du mois de juin sont en baisse dans pratiquement tous les secteurs du bassin. Les valeurs restent cependant supérieures à celles enregistrées en 2004 à la même époque sauf pour la Somme. La situation est particulièrement délicate pour l'Escaut dont le débit est inférieur aux décennales sèches, pour l'Authie, le Lys, la Marque et la Sambre (entre quinquennale et décennale sèche) et pour la Nièvre et la Selle qui sont en état d'alerte. Quelques cours d'eau sont en rupture d'écoulement voire en assec en amont de bassin versant (sous-berges dénoyées). Les conditions de circulation sont difficiles pour les migrateurs. Plusieurs associations ont d'ailleurs décidé de fermer la pêche sur certains secteurs. Dans la Somme, l'arrêté cadre a été modifié car il posait des problèmes d'application. Les mesures de limitation des usages prises en mai concernant 3 bassins versants devraient être élargies à 1 autre bassin (soit 4). Dans l'Aisne, un arrêté cadre départemental n'a été pris mais des seuils ont été définis et un arrêté est en vigueur. Dans le Nord-Pas de Calais, la prise d'un arrêté-cadre interdépartemental est imminente et la prise d'arrêté de restriction est prévue.

Bassin Rhin Meuse

La situation s'est stabilisée. La chute des débits des cours d'eau a ralenti grâce aux précipitations orageuses et aux averses du début du mois de juillet. La situation dans le secteur de la Sarre tend à s'améliorer. Le niveau des nappes en baisse se situe entre la normale et le quinquennal sec. Un déficit est plus marqué sur les terrasses alluviales du nord de la Moselle. Par ailleurs, on note une interruption de la remontée du niveau de la nappe des grès vosgiens qui atteint un niveau proche de la normale. Les réservoirs présentent un bon niveau de remplissage, notamment celui barrage de Vieux Pré servant au soutien d'étiage de la Moselle et au refroidissement de la centrale nucléaire de Cattenom. Pour cause de risque de dépassement des limites de température et de débit sur la Moselle, la centrale thermique de Blénod-lès-Pont-à-Mousson a informé les services de l'Etat de ses limitations de production fin juin pour respecter son arrêté de production. Le ROCA a été activé de façon préventive mais aucun signe de dégradation n'est observé. Un avis a été lancé à la battellerie sur le canal de la Marne au Rhin (Est) et sur le canal des houillères de la Sarre afin de limiter l'enfoncement et de regrouper les bateaux. Seule la préfecture du Bas Rhin a diffusé un communiqué de presse pour inciter aux économies d'eau.

3. Point sur la situation par secteur d'activité

Alimentation en eau potable

Les efforts de sécurisation du réseau permettent aujourd'hui de ne pas avoir de fortes inquiétudes. Cependant, des coupures d'alimentation en eau potable ont actuellement lieu dans la partie Cévenole de l'Hérault (13 communes du plateau du Caylar alimentées par camions citernes) et d'autres cas pourraient survenir, notamment en région Poitou-Charentes et dans quelques départements de l'intérieur des terres comme l'Oise.

Certaines collectivités de la façade Atlantique sont par ailleurs inquiètes pour l'après saison touristique. La gestion pluriannuelle dans ces régions souvent en surexploitation est à améliorer. La création de nouvelles ressources est certes une possibilité mais ce n'est pas « la panacée ». Il est important de ne pas globaliser les mesures mais de les adapter à chaque situation locale. Les modèles mathématiques dont dispose les distributeurs d'eau permettraient pourraient être utilisés par les services de l'Etat pour affiner les mesures de limitation des usages.

Agriculture

La profession agricole rappelle son engagement pour l'amélioration de la ressource en eau. Quelques soucis sont à souligner quant au respect des mesures préconisées dans les arrêtés cadre par tous les usagers. Il semble que les arrêtés cadre de certains départements ne soient pas appliqués de façon correcte. Il s'agit de ne pas « modifier les règles du jeu en cours de match ». La pertinence des mesures peut parfois être remise en cause (irrigation de nuit). La gestion de la ressource par anticipation est à renforcer. Le stockage d'eau pendant les périodes hivernales est une solution pour une gestion pragmatique et encadrée de la ressource en eau à ne pas négliger. La Profession agricole regrette que le projet de loi sur l'eau mette peu en avant cette orientation et souhaite la mise en place d'une politique offensive de mobilisation de la ressource. Enfin la promotion de démarches associatives entre différentes activités professionnelles permettrait de mettre en avant l'intérêt des projets associatifs de gestion de l'eau.

La direction de l'eau rappelle que le débat sur la mobilisation de nouvelles ressources est ouvert depuis 2 ans et il doit prendre en compte l'ensemble des usages de l'eau. La création de nouvelles réserves peut être envisagée lorsque le déséquilibre est tel que l'application des actions portant sur la demande en eau se révèle insuffisante. Mais ce ne peut être un a priori et cela ne doit pas entraîner une fuite en avant. D'autre part, la Directive Cadre sur l'Eau impose de prendre en considération la récupération des coûts. Dans ce cadre, le financement de nouvelles ressources doit être effectué par les bénéficiaires.

Le comité sécheresse du ministère de l'agriculture a été réactivé et est en état d'alerte. Des mesures ont été obtenues de Bruxelles (coupe des jachères pour l'alimentation du bétail ou utilisation pour la pâture). Bien qu'elle soit difficile à prévoir du fait qu'elle évolue avec les conditions météorologiques, la récolte des céréales à paille devrait être normale.

Industrie

L'important pour le secteur industriel est que l'impact économique des mesures de limitation des usages de l'eau soit mesuré et que la gestion de la ressource soit faite de façon concertée, équilibrée et pragmatique. Un processus de révision des arrêtés préfectoraux des entreprises grosses consommatrices est engagé par l'inspection des installations classées. 250 installations classées font l'objet d'un dispositif de réduction des prélèvements d'eau en cas de sécheresse. La mise en place d'une mesure de réduction des prélèvements industriels d'eau se traduit en moyenne par une réduction de la consommation de l'ordre de 20 à 30 % soit 4 000 m³/j/établissement. En 2003, la sécheresse et la canicule avaient posé des problèmes d'engorgement dans les activités d'équarrissage. La solution privilégiée si le problème devait se reproduire est l'envoi des sous produits d'abattoir en centre d'enfouissement technique. Les difficultés pourraient aussi se porter sur les activités saisonnières. Jusqu'à présent, aucune industrie n'a été touchée par une interdiction totale d'utilisation d'eau.

Energie

Depuis le dernier point présenté lors du Comité National du 10 Mai, le bilan des ressources en eau reste durablement déficitaire. Malgré cette situation, et en raison d'une gestion prudente de l'hydraulique, la plupart des réservoirs ont atteint des niveaux de remplissage quasiment normaux pour la saison.

Il convient cependant de noter la situation particulière observée dans les Alpes du Sud et en Ardèche où ce déficit, sans remettre en cause les usages agricoles ou le soutien des étiages, risque d'entraîner au cours de l'été quelques perturbations des usages touristiques sur ces retenues.

Dans ce contexte, EDF fait son maximum pour que les différents usages de l'eau soient conciliés et reste à disposition des pouvoirs publics pour étudier au cas par cas des arbitrages éventuels en situation de crise. Une possibilité de dérogation ministérielle aux valeurs limites en température fixées par arrêté, peut être accordée, à la demande de l'exploitant et sur proposition du préfet, en cas de difficultés imprévisibles qui rendent nécessaire la poursuite du fonctionnement de l'installation pour assurer la sécurité du réseau national d'électricité. Des valeurs limites applicables en situation exceptionnelle ont été définies et ont été intégrées dans certains arrêtés préfectoraux.

En synthèse, les conditions climatiques actuelles permettent d'exploiter sans difficultés particulières, et dans la durée, le parc de production, mais une canicule aurait sur ce parc un effet significatif et immédiat avec la nécessité d'arbitrages entre le respect de cotes touristiques, la réalisation de lâchers pour le maintien de la sûreté du système électrique et pour d'autres usages non énergétiques. La situation des mois de septembre, octobre et novembre est étudiée, dès à présent, dans l'hypothèse où une sécheresse sévère perdurerait.

Fin juin 2005, la centrale nucléaire de Tricastin est entrée en situation exceptionnelle en application de son arrêté du 11 juin 2004 du fait que la température de rejet après mélange avait dépassé les 25 °C autorisés. Elle est restée en situation exceptionnelle jusqu'au 30 juin date à partir de laquelle la température autorisée dans le Rhône après rejet passe à 27 °C.

Transports par voies fluviales

Les fortes chaleurs du mois de juin ont entraîné la mise en place des premières mesures de gestion économes de l'eau : regroupement des bateaux, limitation des fausses bassinées et limitations d'enfoncement. La vigilance est également de mise :

- sur le canal de Bourgogne, la consommation élevée des dernières semaines pouvant amener à prendre des mesures de restriction (abaissement des biefs) courant août ;
- sur le canal latéral à la Loire, en raison de la vidange décennale du barrage de Naussac qui pourrait entraîner des difficultés d'alimentation du canal au mois de septembre, en cas d'étiage tardif sur l'Allier.

3. Conclusion en présence de Madame Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable

Malgré les orages de juin et les précipitations de la première semaine de juillet, la situation de sécheresse s'est aggravée sur l'ensemble du territoire métropolitain. De nouveaux dommages sur les milieux aquatiques ont été observés. Bien que les prévisions

météorologiques permettent de prévoir un été « normal », l'inquiétude est de mise dans les zones où la situation est déjà fragile. D'autres ruptures d'alimentation en eau potable pourraient se produire, notamment sur les communes du littoral en cas d'étiage tardif.

L'activité professionnelle la plus touchée par la sécheresse est l'irrigation. Aucun impact majeur n'est constaté à ce jour sur l'activité industrielle. La conjugaison d'un phénomène de canicule à la sécheresse actuelle pourrait cependant avoir des effets sur la production électrique.

Le renforcement et l'extension des mesures en cas de détérioration de la situation doit s'accompagner du contrôle du respect de ces mesures.

La gestion de la ressource en eau doit continuer à faire l'objet d'une démarche concertée valorisant les initiatives interprofessionnelles.

La prochaine réunion du comité national de suivi des effets de la sécheresse sur la ressource en eau aura lieu le 11 août.